

Actualités

Cette actualité a plus de 6 mois !

Appel à projets ou appel à manifestations jeunes et nature en accueil collectif de mineurs (ACM)

- [Accompagnement](#)
- catherine.reverdy@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr
04 72 80 51 56
- [Courrier AMI Jeunes et Nature](#)
[Annexe 1 - Cahier des charges AAP ou AMI](#)
[Annexe 2 - Formulaire de réponse AAP ou AMI](#)
[Annexe 3 - Questionnaire Retex AAP ou AMI](#)

Article déposé par hagar.darfoufi... le lun 27/05/2024 - 08:47

Le ministère de la Jeunesse vient de lancer un nouvel appel à projets régional "Jeunes et nature" (voir pièces jointes dans le cadre bleu ci-dessus) pour encourager les projets de jeunes (14-17 ans) organisés par des Accueils de mineurs sans hébergement sur des questions environnementales. Après l'AAP côté service civique, il s'agit maintenant de promouvoir la participation des jeunes, en ciblant un public exclusivement adolescent. L'enveloppe totale devrait être d'environ 40 000 € pour la région AURA.

Les destinataires de cet appel à projets sont donc les structures qui sont déclarées en accueils collectifs de mineur.es sans hébergement (notamment les accueils de jeunes), mais l'AAP précise que des partenariats peuvent être noués avec des associations d'EEDD : donc je vous envoie cet AAP pour diffusion à vos réseaux pour mobilisation des structures partenaires, ou pour créer des partenariats, sait-on jamais.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au : vendredi 21 juin 2024 et la demande se fait via Le Compte Asso avec le numéro de demande 3874 (dispositif : Partenariat JEP). Il s'agit dans cette demande de détailler le projet au maximum dans la partie "Descriptif du projet" sur Le Compte Asso : nombre de jeunes concerné.es, territoire concerné, genèse du projet, thématiques abordées, ancrage dans la transition écologique et le développement durable, suivi du projet, encadrement des jeunes, évaluation et valorisation... (voir l'annexe 2 ci-jointe pour plus de précisions).

Voici les critères principaux pour la sélection des projets :

- les ALSH sont ciblés, mais les accueils de scoutisme, les chantiers de jeunes bénévoles et les ACM avec hébergement ne sont pas concernés ;
 - l'idée est d'initier des projets des jeunes de 14-17 ans autour de la transition écologique et du développement durable (exemples de thématiques plus précises en annexe 1 ci-jointe) ;
 - il y a un minimum de 1 500 € par projet et chaque projet doit concerner 15 jeunes minimum ;
 - les projets devront commencer pendant la période estivale ;
 - les projets doivent se dérouler en France.
-

Contact :

Catherine REVERDY

Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)
Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse - Suivi régional BAFA-BAFD
Référente régionale à la continuité éducative
Chargée de mission Expertise Education à l'Environnement au Développement Durable

Tél : 04 72 80 51 56 / 06 15 94 34 97 - catherine.reverdy@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr

<https://www.ac-lyon.fr/jeunesse-engagement-sports>